



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zaire

Question écrite n° 10800

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme le ministre delegue a l'action humanitaire et aux droits de l'homme sur l'aggravation de la situation au Zaire, ou de nombreuses violations des droits de l'homme sont perpetrees. Il lui demande de lui indiquer les actions envisagees par le Gouvernement francais, notamment au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies.

Texte de la réponse

Le Zaire vit dans une insecurite latente. Elle est due principalement a la deliquescence de l'administration, aux pressions physiques facilitees par le contexte politique ainsi qu'aux exactions d'une soldatesque qui n'est plus payee. En outre, depuis 1992, des menees destabilisatrices au Shaba (ex-Katanga) sont a l'origine d'une discrimination systematique a l'encontre des originaires du Kasai et de leur expulsion de cette province. Au Kivu, des rivalites ethniques ont ete reveillees entre les tribus zairoises et groupes originaires du Rwanda et du Burundi. L'existence et la gravite de cette situation sont reconnues. La diversite des violations des droits de l'homme, quant a leurs origines, leurs auteurs, les lieux ou elles sont ponctuellement ou massivement perpetrees, rend cependant complexe et longue leur exploration systematique. Sur la base des rapports publies sur ce sujet, la France, fortement preoccupee par la situation, a introduit et fait adopter en mars 1993 a la 49e session de la commission des Nations Unies pour les droits de l'homme, une resolution visant a faire passer le cas du Zaire en procedure publique. Cette resolution recommandait aux rapporteurs et groupes de travail de la commission de continuer a suivre avec attention la situation et priait le secretaire general de faire rapport a la commission. La France a demande qu'a la 50e session, le cas du Zaire soit de nouveau examine et que la procedure publique soit maintenue. Les autorites francaises s'efforcent en outre, par un ensemble de mesures, d'amener le president Mobutu a retablir au Zaire des conditions de gouvernement susceptibles de garantir les droits de la personne humaine dans l'ensemble du pays et de retablir une gestion saine des ressources. Des progres ont ete faits dans ce sens. Un accord a ete negocie entre les differentes forces politiques zairoises permettant de sortir du blocage institutionnel qui prevaut depuis plus d'un an. Le probleme de la constitution du Gouvernement, et en particulier de la nomination d'un Premier ministre, demeure cependant. La France appuie la formation d'un gouvernement de veritable union nationale, condition du bon deroulement de la periode de transition qui devra conduire a des elections.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10800

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : action humanitaire et droits de l'homme

Ministère attributaire : action humanitaire et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 550

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1240